Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Reprise d' activites sportives

Par Cocodu36

Bonjour,
Je suis entraineur de badminton et j' aimerais proposer aux licenciés de mon club des entrainements et des activités à l' extérieur puisque les gymnases sont fermés. Suis-je autorisé à le faire ?
Si oui quelles sont les conditions et protocoles à respecter ?
Suis-je aussi autorisé à utiliser une place publique par exemple pour mes activités ?
Je vous remercie.

Par ESP

Bonjour
Vous trouverez facilement des réponses en contactant la fédération ou la préfecture.

Normalement, ok en extérieur, 6 personnes maxi.